

Pour bien expliquer ce que je veux dire, j'aimerais faire la comparaison suivante. Si je vous invite à dîner, madame l'Orateur, ce que j'aimerais bien faire un de ces jours, je ne pense pas que les autres députés penseraient que j'ai des préjugés à leur égard parce que je ne leur permets pas de venir avec nous. Par ailleurs, si je dis que jamais je ne vous inviterai à dîner, vous pourriez fort bien conclure que j'ai quelque chose à vous reprocher et que je ne veux pas vous voir. Les dispositions du bill sont inclusives. Elles invitent les revues canadiennes et étrangères qui veulent avoir droit aux dispositions fiscales visant les revues canadiennes à inclure des articles qui diffèrent considérablement des articles contenus dans les revues publiées à l'extérieur du Canada. Cependant, il n'y a pas de censure.

On peut attaquer le gouvernement comme on a attaqué le secrétaire d'État (M. Faulkner) et l'on pourrait même attaquer ces dispositions à l'infini sans que le bill n'entre en cause. Le bill n'entraînera pas le contrôle des revues. Par exemple, les revues qui sont maintenant admises au Canada ne sont pas contrôlées. Il n'y aura pas de censure contre *Time* et *Reader's Digest* si on décide de les vendre ici comme magazines étrangers, pas plus que contre *Playboy*, *The Economist* ou *Newsweek*. Il n'y aura pas de censure non plus si on décide d'en faire des magazines canadiens. Il n'y aura pas plus de censure que dans le cas de *MacLean*, *Chatelaine*, *Homemaker's Digest* etc. Le traitement sera exactement le même.

Cette mesure aura pour effet de placer *Time* et *Reader's Digest* devant le choix suivant: devenir soit des périodiques canadiens, soit des périodiques étrangers. Actuellement, il y a une double injustice. Ils sont placés dans une situation privilégiée par rapport aux magazines étrangers qui arrivent ici, puisqu'ils bénéficient du régime fiscal de magazines canadiens. Mais ils disposent par rapport aux magazines canadiens d'un avantage particulier sur le plan de la concurrence. Ils ont la possibilité de produire pour un marché beaucoup plus vaste que le nôtre et d'amortir ainsi leurs frais de rédaction. Cela leur permet de vendre moins cher. Ils peuvent pratiquer le dumping rédactionnel sur le marché canadien. Voilà l'avantage qu'ils ont sur les magazines canadiens.

Avec cette mesure, il va leur falloir choisir. Ils ne pourront plus gagner sur les deux tableaux. Ils ne pourront plus bénéficier d'un traitement de faveur par rapport aux magazines étrangers et par rapport aux magazines canadiens. Il va leur falloir opter pour une voie ou pour une autre, et tirer parti du régime choisi. S'ils veulent concurrencer les magazines étrangers, il va leur falloir se passer d'avantages fiscaux que les autres n'ont pas. S'ils veulent concurrencer les magazines canadiens, il va leur falloir se passer de la copie étrangère qui permet de réduire les frais généraux, ce que ne peuvent pas faire les magazines canadiens. Comment peut-on prétendre qu'on instaure une certaine censure en les mettant sur le même pied que les magazines étrangers ou canadiens? Cette affirmation est vraiment renversante.

J'aimerais revenir brièvement sur les observations faites par mon collègue, le député de Cochrane (M. Stewart), dans son intervention de vendredi dernier. Je n'ai pas beaucoup de critiques à lui adresser. Son discours n'était pas empreint d'esprit de parti, il était modéré. Il soulevait des questions intéressantes que le comité devra étudier en détail.

Mais je n'approuve pas son analyse. Selon le député, ces entreprises, bien que très rentables, ne pourront s'adapter, satisfaire aux exigences de la mesure et se maintenir sur le marché canadien; à mon avis, ce sont des craintes exagées.

#### *Périodiques non canadiens*

Le député a grossi les difficultés et n'a pas fait une analyse suffisante de leur situation économique réelle, ni de ses répercussions sur les autres périodiques de l'industrie de la publication au Canada. Nous en reparlerons en détail au Comité.

Je suis préoccupé par le compte rendu que les journaux ont donné du discours prononcé vendredi par le député. Il arrive souvent que les propos de quelqu'un soient mal interprétés par la presse. Je ne peux, quant à moi, rien faire d'autre que me fier à ce compte rendu. A mon sens, le discours de vendredi soulève deux grandes difficultés ou comporte deux inexactitudes. Selon la presse, le député estime que les ministériels manquent de résolution, qu'ils sont divisés sur la nécessité de continuer l'examen de cette mesure législative.

Tout le monde connaît les sentiments des ministériels, le député de Cochrane également. S'il a réellement fait cette déclaration, elle est tout simplement erronée. Notre parti n'exige pas un appui total, automatique et sans faille à chaque mesure présentée. C'est un grand parti qui autorise des divergences d'opinions. Il en existe certainement en l'occurrence. La vaste campagne d'intriguer de couloirs qui se développe depuis quelques semaines est la plus importante que j'ai jamais vue depuis la mesure sur la réforme fiscale. Il n'est donc pas surprenant que certains ministériels nourrissent des doutes sur cette mesure. Je sais toutefois que la grande majorité des députés de ce côté-ci de la Chambre est d'accord pour que nous passions à l'étude de cette mesure. Rares sont ceux qui doutent de son bien-fondé et qui ne pensent pas qu'il faudrait discuter de cette question et nous prononcer sur elle.

J'ai été particulièrement choqué d'entendre suggérer que le secrétaire d'État aurait imposé ce projet de loi à la Chambre des communes. Plus ou moins subrepticement. J'en suis à me demander où le député de Cochrane se trouve depuis dix ans. Cette question a été soulevée par la Commission O'Leary il y a plus de 14 ans et par la Commission Davey. Elle a fait l'objet de discussions infinies et abrutissantes dans la presse. Elle a reçu un accueil enthousiaste lors de deux conventions de notre parti. Elle a fait l'objet de discussions lorsque le ministre des Finances (M. Turner) a présenté son budget l'automne dernier. Elle a été de nouveau discutée en janvier dernier lorsque le secrétaire d'État a présenté ce projet de loi à la Chambre des communes. On en discute depuis 15 jours. C'est une question courante et toujours d'actualité depuis près de 15 ans au Canada. Dire que le secrétaire d'État (M. Faulkner) a présenté cette mesure pour ainsi dire en sous-main, comme l'a dit le député, ce n'est pas très élégant de sa part.

● (1610)

Si je relève ces détails parus dans les journaux, c'est qu'on risque, je pense, d'induire en erreur la direction des magazines au sujet de la réalité. Le *Time* et le *Reader's Digest* n'étaient pas prêts jusqu'à maintenant à dire comment ils pourraient répondre aux exigences de la mesure législative. Rien n'indique jusqu'ici qu'ils soient prêts à satisfaire aux conditions énumérées par le secrétaire d'État. Ils semblent s'obstiner à croire que la mesure législative ne sera pas adoptée et qu'ils ne seront pas obligés de modifier leur ligne de conduite. S'il fallait que les remarques du député de Cochrane (M. Stewart) les encouragent à persister dans leur opinion, savoir qu'il n'est pas nécessaire pour eux de satisfaire aux critères établis dans le bill, ce serait bien dommage. Ce serait une déplorable erreur de leur part de croire qu'ils pourraient simplement attendre le retrait de cette mesure.